

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis.  
Un an..... \$2.00  
Six mois..... \$1.00  
Etranger (UNION POSTALE.)  
Un an..... 1. 12. 50

# LA VÉRITÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE

" VERITAS LIBERABIT VOS—LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES."

AVIS

Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de l'ancienne adresse.

Telephone : 172

J. P. Tardivel, Directeur-Propriétaire

Bureaux : Chemin Sainte-Foye pres Quebec

QUEREC

SAMEDI 16 JUIN 1894

## UNE DERNIERE PHASE DE LA Question scolaire aux Etats-Unis

Mgr Jos. Schröder, professeur de théologie dogmatique à l'Université catholique de Washington, a bien voulu nous donner communication du travail suivant sur la question scolaire aux Etats-Unis, publié d'abord dans le *Mémorial*, de Liège, Belgique, puis mis en brochure. Bien que nous ayons souvent traité cette même question, en nous plaçant au même point de vue où se place le savant professeur, nous sommes certain, cependant, de plaire à nos lecteurs en leur mettant sous les yeux ces pages qui résument admirablement le débat :

Plusieurs journaux européens ont rapporté vers la fin de décembre 1893 — et démenti ensuite — la nouvelle que la chambre des Représentants des Etats-Unis aurait à s'occuper dès ses premières séances de janvier 94 d'une proposition réclamant pour les écoles paroissiales catholiques, et en général pour les écoles libres des différents cultes ou " dénominations " (denominational schools) le droit de participer aux subventions accordées exclusivement jusqu'à présent à l'enseignement officiel.

Qu'y a-t-il de vrai dans cette nouvelle ? Y a-t-il réellement eu un mouvement dans ce sens ? Qu'elle en a été l'origine ? Dans quelles circonstances, dans quel but et avec quel résultat fut-il entrepris ? Quel est par conséquent l'état actuel de la question scolaire dans la grande république ?

Voilà les questions auxquelles nous nous proposons de répondre dans les pages suivantes.

.\*.

Et tout d'abord il ne s'agit pas, et il ne peut pas s'agir dans la matière qui nous occupe, d'une proposition à faire à " la chambre des Représentants des Etats-Unis ". Nous nous félicitons de ne pas avoir encore dans l'Union un pouvoir central en fait d'instruction et d'éducation. La Constitution des Etats-Unis n'en fait pas même mention, la liberté d'enseignement est cependant la conséquence immédiate des principes sur lesquels elle est basée. La législation scolaire n'est pas du ressort du Congrès (Congress), formé par la Chambre des Représentants (house) et par le Sénat (Senate) des Etats-Unis, mais elle appartient à la législature de chacun des différents Etats qui composent l'Union. Tous les Etats ont adopté le système des écoles neutres (unsectarian schools), appelées communément " écoles publiques " (Public schools).

Ce n'est que dans deux Etats qu'il a été question de réclamer pour les écoles paroissiales les subventions susdites, dans l'Etat de *New-York* et dans celui de *Maryland*, et dans les deux cas l'initiative est partie d'un nombre fort restreint de catholiques, n'ayant nulle mission d'agir au nom de leurs coreligionnaires, et moins encore au nom de l'autorité ecclésiastique.

Dans l'Etat de *New-York* un catholique bien méritant, M. Walsh, rédacteur du journal hebdomadaire " *The Catholic Herald* ", se proposait de présenter à la législature de son Etat une pétition dans le sens indiqué.

Animé des meilleures intentions, le dévoué défenseur des écoles confessionnelles a voulu étouffer une fois pour toutes une triste lutte qui nous a fait tant de tort, et de faciliter en même temps l'éducation religieuse de toute la jeunesse catholique. Il a mis d'autant plus d'ardeur et de candeur à travailler au succès de son plan, qu'il croyait pouvoir compter sur l'appui de toutes les confessions, réclamant pour toutes indistinctement un subside proportionné au nombre des élèves et aux progrès de chaque école, et accordant à l'Etat le droit d'inspecter les écoles pour faire les constatations requises.

Je ne sais si réellement cette proposition sera soumise à la législature de l'Etat de *New-York* ; j'en doute fort, et j'espère qu'elle ne le sera pas, car abstraction faite de toute autre considération, elle n'a absolument aucune chance de réussir. Aussi Mgr Corrigan, archevêque de *New-York*, un prélat zélé et distingué entre tous a-t-il tenu à déclarer hautement que non seulement il n'avait eu aucune connaissance de ce mouvement, avant qu'il ne fût rendu public mais aussi qu'il le désapprouvait formellement.

Un mouvement analogue dans l'Etat de *Maryland*, dont *Baltimore* est la capitale, a attiré davantage l'attention publique parce qu'on y mélangait le nom de son Eminence le cardinal Gibbons, archevêque de *Baltimore*, que l'on disait même l'auteur d'une circulaire lancée dans ce but.

Or, cette circulaire n'a pas été publiée par son Eminence, mais par le vicaire général de l'archidiocèse, Mgr Colgan, dont elle porte la signature suivie de celle de quelques autres ecclésiastiques et laïcs catholiques. Son Eminence, au contraire, a tenu à faire publiquement la déclaration suivante : " La circulaire n'émane pas de moi et elle n'a pas été publiée avec mon approbation. Je n'ai de plus signé aucune pétition devant être adressée à la législature, et je suis sur que Monseigneur Satolli ne l'a pas fait davantage. La circulaire en question fut d'ailleurs déjà lancée

une première fois l'an passé sans être autorisée par moi ; elle a paru de nouveau sans que j'en aie eu connaissance et sans mon consentement " (Lettre de S. E. adressée à l'*Independent* de *New-York*, déc. 93). Cette déclaration a heureusement mis fin à tout ce mouvement. On s'étonnera sans doute de nous entendre applaudir à ce résultat négatif. Car n'est-il pas dit avec raison, dans la circulaire de *Baltimore*, que la loi actuellement en vigueur dans tous les Etats de l'Union prive les parents, qui préfèrent et doivent préférer pour l'éducation de leurs enfants les écoles paroissiales, du bénéfice des impôts qu'ils paient ? qu'il en résulte pour eux une triple imposition vraiment onéreuse, puisqu'elle comprend à la fois la part pour laquelle ils doivent contribuer à l'entretien des écoles gouvernementales et la double charge que leur impose l'éducation de leurs enfants et celle des enfants pauvres de la paroisse ?

Je suis parfaitement d'accord avec les auteurs de la circulaire sur ce point ; j'admets le fait qu'ils relèvent et je le regrette avec eux. J'ajouterais même qu'à mon avis aussi la législation susdite consacre une injustice dans ce sens, qu'elle ne respecte pas la conscience des parents et ne sauvegarde pas également les droits de tous les citoyens. Je ne vois qu'un fallacieux sophisme dans le raisonnement suivant qu'on entend même répéter parfois par des catholiques : l'Etat est neutre en matière de religion, donc toutes les écoles qu'il fonde et soutient, doivent l'être également ! Si cette conclusion suit en bonne logique du fait affirmé, elle suppose la légitimité de cette autre : dont les citoyens doivent être également neutres en matière religieuse ! *Quælis rex, talis grex—cujus regio, ejus religio !*—Si l'Etat comme tel est neutre, il ne l'est et ne peut l'être que pour sauvegarder d'autant plus impartialement le droit de chaque citoyen à la libre profession de sa religion et au libre exercice des prescriptions de leur culte respectif. S'il fait contribuer tous les citoyens indistinctement aux impositions publiques, les institutions publiques doivent également être telles que tous en puissent profiter sans blesser leur conscience. Les écoles entretenues par l'Etat étant une institution publique par excellence, elles doivent, dans la mesure du possible, être réglées de façon à assurer à tous les citoyens les avantages de l'instruction séculière sans léser leurs convictions religieuses, c.-à-d. il faut qu'elles ne soient pas coulées dans un même moule, qu'il y ait de neutres ou " unsectarian " pour les familles qui croient pouvoir se conformer à la neutralité de l'Etat, qu'il y en ait de confessionnelles pour ceux qui proclament

la nécessité d'une éducation religieuse et d'une atmosphère religieuse dans l'école. De là la judicieuse réflexion que faisait, à ce propos, un des plus ardents défenseurs de nos écoles paroissiales, Mgr Maes, un fils des Flandres : " Les écoles de l'Etat ne sont pas des écoles publiques dans le vrai sens du mot. Dans le système actuellement en vigueur dans les Etats-Unis les droits du public ne sont pas respectés... il y a là une injustice faite non seulement aux catholiques, mais à toutes les dénominations religieuses, et plus spécialement aux classes pauvres, qui sont obligées de payer des taxes dont ils ne peuvent profiter eux-mêmes. " (1)

Cette obligation si onéreuse n'est donc pas conforme à la liberté de conscience, elle est même en contradiction avec le principe fondamental énoncé dans la Constitution :

" Tous les hommes ont un droit naturel et indestructible de rendre un culte à Dieu Tout-Puissant, conformément aux prescriptions de leur propre conscience " .

Mais je ne m'arrêterai pas plus longtemps à cette question de principes ; je n'insisterai pas non plus sur les difficultés pratiques, que l'application de ce système rencontrerait dans certaines communes des Etats-Unis à un plus haut degré que dans d'autres pays mixtes, vu la variété des confessions, qui y construiraient leurs écoles à côté de leurs temples. Aucune de ces considérations n'entre en ligne de compte dans la phase actuelle de notre question scolaire, Car DE FAIT les catholiques en général ne réclament nullement la modification invoquée dans la circulaire de *Baltimore*.

\*\*\*

Une preuve bien positive de cette assertion nous est fournie par l'*Independent* de *New-York*. La rédaction de cette revue hebdomadaire (dont les colonnes sont dites être ouvertes à toutes les opinions) a eu l'idée très-américaine d'adresser les questions suivantes à tous les évêques catholiques des Etats-Unis : " Votre Eglise favorise-t-elle dans les différents Etats la distribution des fonds scolaires réclamés dans la circulaire de *Baltimore* ? Vous-même appuyeriez-vous un mouvement de l'espèce dans votre diocèse ? Dans son numéro du 7 janvier, l'*Independent* publie les réponses que lui ont fait parvenir 5 archevêques (2) et 25 évêques (3). En voici le résumé :

(1) Lettre à l'*Independent*.

(2) NN. SS. Elder [Cincinnati], Ireland, [S. Paul], Katzer [Milwaukee], Jansens [Nouvelle-Orléans], Grace [archev. titulaire].

(3) NN. SS. Phelan [Pittsburgh], Maes, [Covington], McQuaid [Rochester], Junger [Nesquehony], Vertin [Marquette], Manogue [Sacramento], Fink [Kansas City], Bourgade [Arizona], Neraz [S. Antonio], Horstmann [Cleveland], Cotter [Winona], Heslin [Natchez], Durier [Natchitoches], Marty [Sioux Falls], Messier [Green Bay], Keane [recteur de l'Université catholique], Ryan [Buffalo], Scannell [Omaha], McGovern [Harrisburg], Hennosy [Wichita], Zardetti [S. Cloud], Haid [North Carolina], Verdaguer [Brownsville], Luddeu [Syracuse], Schweback [Lacrosse].

1o Telle n'est certes pas l'attitude de l'Eglise en Amérique — l'épiscopat, comme tel, n'a jamais envisagé la question scolaire à ce point de vue et ne s'est par conséquent jamais prononcé ni sur le caractère intrinsèque ni sur l'opportunité d'un mouvement dans cette direction.

2o Quant à leurs diocèses, les prélats déclarent à l'unanimité que ce mouvement n'y existe pas ; quelques-uns se bornent à cette simple déclaration ; (1) plusieurs ajoutent que nulle part cette attitude ne peut être appelée celle des catholiques des Etats-Unis, puisque même les pasteurs des deux diocèses où la pétition a trouvé des signatures ont décliné toute responsabilité par rapport aux circulaires.

3o Ceux des Rmes prélats qui expriment leurs opinions personnelles sur la question, sont unanimes à admettre, au point de vue du droit et de la justice, le bien-fondé des réclamations en faveur des écoles confessionnelles ; cependant ils sont également d'accord pour dire que, dans les circonstances actuelles, une campagne scolaire dans ce sens serait entièrement inopportune et par conséquent plutôt nuisible aux intérêts de l'Eglise ; quelques-uns ajoutent que, d'après leur manière de voir, jamais pareil système n'aura des chances d'être adopté dans les Etats-Unis.

Voilà les faits relatifs à ce mouvement. Mais on me demandera avec raison, pourquoi la grande majorité des catholiques américains ne se résigne pas seulement à adopter cette règle de conduite, mais proclame hautement, et aujourd'hui plus que jamais, qu'elle est la seule à tenir ? Je vais tâcher d'expliquer les raisons de cette attitude, dont quelques-unes sont également indiquées dans les lettres épiscopales adressées à l'Independent. Elles serviront, je pense, à jeter une nouvelle lumière sur notre question scolaire si simple dans ses principes, si embrouillée dans ses différentes phases, si célèbre par le retentissement qu'elle a eu dans le monde entier et en même temps si délicate — dès que l'on sort du strict domaine des principes certains et des faits patents.

(1) Mgr Ireland et Mgr Cotter.

(A suivre)

## PRECIS DE L'ELOGE FUNEBRE

— DU —

### Rvd Messire Joseph Stanislas Martel CURE DES GRONDINES

Prononcé par M. l'abbé N. Cinq-Mars,  
curé de N.-D. de Portneuf

L'orateur sacré a choisi pour le texte de son allocution ces paroles de S. Paul aux Hébreux : " Souvenez-vous de vos chefs spirituels qui vous ont prêché la parole de Dieu et considérant quelle a été la fin de leur vie, soyez les imitateurs de leur foi " (1).

Cette recommandation paternelle de Dieu dit assez quels sont les titres que possèdent les pasteurs des âmes à l'affection et à la reconnaissance de leurs ouailles, quels sont les enseignements qu'ils leur donnent du sein même de la mort, quels sont les fruits que doivent retirer les fidèles des exemples de foi qu'ils en ont reçus.

(1) Hebr. XIII, 7.

Les pasteurs sont les directeurs des âmes, les prédicateurs de la parole de Dieu.

La charge de directeur des âmes est bien la plus lourde qui puisse être imposée sur des épaules humaines. Par là même, celui qui la remplit avec fidélité acquiert un grand mérite devant Dieu et devant les hommes.

Personne ne s'est acquitté avec plus de zèle de cette redoutable fonction que le prêtre dévoué dont nous déplorons la perte ; il veillait avec un soin jaloux sur le troupeau qui lui était confié ; pour le soustraire aux dangers qui le menaçaient, il ne reculait devant aucune peine, devant aucun sacrifice ; il s'est attiré bien des déboires pour avoir combattu à outrance le vice sous toutes ses formes, particulièrement le vice hideux de l'impureté qui fait tant de ravages parmi nous.

Le bon pasteur ne se sépare pas de ses brebis. Pendant dix-sept ans d'exercice du ministère pastoral dans la paroisse des Grondines, c'est à peine si M. le curé Martel s'est accordé quelques semaines de loisir et encore ne l'a-t-il fait que sur l'ordre du médecin, trop tard même pour réparer ses forces épuisées.

S'il a quelquefois contristé ses paroissiens par des réprimandes sévères, c'est qu'il les aimait ardemment dans le cœur de J.-C. et qu'il faisait passer les intérêts de leur salut avant leur satisfaction, avant son propre repos ; il avait un vrai cœur d'Apôtre et pouvait dire en toute vérité aux fidèles commis à sa sollicitude : " Vous êtes mes enfants bien-aimés que j'engendre de nouveau jusqu'à ce que J.-C. soit formé en vous. Je donnerais volontiers tout ce que je possède et me donnerais moi-même pour vos âmes " (2).

La plus grande preuve que quelqu'un puisse apporter de son amour, c'est d'être prêt à donner sa vie pour l'objet aimé. Or quel est celui d'entre les siens qui ait jamais douté de la disposition où était ce pasteur généreux de verser jusqu'à la dernière goutte de son sang pour le sauver ?

Cette vive sollicitude pour le salut des âmes lui faisait envisager dans toute sa gravité l'importance du grand devoir de la prédication.

Aussi n'a-t-il pas moins droit au titre de prédicateur de la parole divine qu'à celui de directeur des âmes.

Ce n'est pas dans sa paroisse que pouvaient trouver leur application ces paroles du prophète Jérémie : " Les petits, les humbles ont demandé du pain et il ne leur en a pas été donné. "

Il eût renoncé à son bénéfice plutôt que de ne pas distribuer à ses paroissiens chaque dimanche le pain substantiel de la parole divine. Durant plusieurs années qu'il fut dans l'impossibilité de consulter lui-même ses livres, par suite de l'infirmité de sa vue, il se faisait faire des lectures par les personnes de sa maison, afin de ne pas remplir sans préparation suffisante un ministère dont il connaissait toute la responsabilité exprimée par ces paroles de l'Apôtre : *La foi vient de l'entendement* ; or la foi c'est la vie éternelle.

Parfaitement versé dans les sciences sacrées, la théologie, les Saintes Ecritures, l'histoire ecclésiastique, il avait toujours à sa disposition ample matière pour traiter tous les sujets qu'il jugeait propres à instruire et à édifier son peuple.

(2) II Cor. XII, 15.

Doué d'une intelligence supérieure, d'une âme vive et impressionnable, d'une voix forte et vibrante, d'une grande facilité d'élocution et toujours pressé par un désir ardent du salut des âmes, il parlait avec une chaleur, une conviction et une autorité qui captivaient l'attention de ses auditeurs.

Bien des âmes devront à sa direction et à ses instructions, de marcher d'un pas ferme dans les voies du salut et de parvenir à la béatitude éternelle. Peut-il y avoir pour elles et pour ses paroissiens en particulier un plus puissant motif de lui témoigner leur affection et leur reconnaissance, en offrant à Dieu des prières, des aumônes, de ferventes communions, et en puisant dans les trésors infinis des mérites de J. C. et des Saints, ouverts par l'Eglise à la piété des fidèles, afin de lui obtenir un adoucissement aux peines qu'il est exposé à souffrir, pour n'avoir pas pleinement satisfait à la justice divine qui ne laisse sans expiation aucune des fautes légères échappées à l'humaine fragilité !

A ce grave devoir d'être secourable à l'âme de leurs pasteurs défunts se joint pour les fidèles celui de ne pas méconnaître les enseignements de leur mort et de profiter des exemples de leur vie.

Bienheureux ceux qui meurent dans le Seigneur ! (3) La mort de M. l'abbé Martel a été celle des prédestinés ; il s'y était préparé par une sainte vie, comme nous le verrons bientôt, ce qui ne l'a pas empêché de se disposer au passage prochain du temps à l'éternité, comme s'il n'y eût jamais songé.

A plusieurs reprises, il voulut confier à celui qu'il avait choisi depuis longtemps pour le guide de sa conscience la grande affaire de sa préparation prochaine à la mort ; lui qui apportait un si grand amour de la règle dans la conduite des plus petites choses ne négligea rien de ce qui lui restait à accomplir pour se présenter dans les dispositions les plus parfaites devant le tribunal de son Souverain Juge.

Ses derniers moments ont été un grand sujet d'édification pour tous ceux qui en ont été les témoins ; il a supporté avec une patience inaltérable et au milieu des sentiments d'une admirable piété les atroces souffrances qu'il a eu à endurer avant de rendre le dernier soupir. Il s'est éteint tranquillement dans le Seigneur, le premier juin, jour de la mort de son divin Maître, en la fête du Sacré-Cœur de Jésus qu'il avait tant aimé,

Il nous laisse pour héritage l'exemple de ses vertus ; c'est pourquoi la recommandation que Dieu fait aux fidèles d'être les imitateurs de la foi de leurs pasteurs trouve dans la circonstance présente son entière application.

M. l'abbé Martel avait puisé dans l'atmosphère bénie d'une famille profondément chrétienne cet esprit de foi, cet amour des choses de Dieu qui se manifestait d'une manière éclatante dans tous ses actes et dans tous ses discours.

La bouche parlant d'abondance de cœur, il aimait à s'entretenir de tout ce qui touchait aux intérêts de la religion, ce qu'il faisait avec un entrain et une compétence peu ordinaires ; il ne pouvait rester indifférent à rien de ce qui concerne le règne de Dieu et de l'Eglise dans les âmes et dans la société.

La foi était en réalité la vie de sa vie, l'âme de son âme ; elle a été sa sauve-

(3) Apoc. XIV, 13.

garde et sa consolation au milieu des vicissitudes et des difficultés qui ont marqué son existence ici-bas.

C'est grâce à cette foi vive qu'il a traversé d'un pied sûr les écueils de la jeunesse que lui rendaient plus particulièrement périlleux le séjour des villes et l'extrême vivacité de sa nature.

Non seulement la foi le préserva du mal, mais elle l'éleva peu à peu jusqu'à ces hauteurs sereines où l'âme d'un jeune homme dominant les épais nuages que soulèvent les passions, devient capable d'entrevoir et de comprendre la grandeur et la beauté du sacerdoce et surtout d'embrasser, en dépit des révoltes de la nature, les voies sublimes qui y conduisent.

Cet homme de foi, au cœur si fortement trempé, se consacra à Dieu sans réserve le jour de son ordination ; il Lui donna sa parole qu'il serait toujours à Lui tout entier. Cette parole il l'a tenue courageusement jusqu'à la fin, et il emporte avec lui, pur de toute souillure, la sainteté et l'honneur de l'intégrité sacerdotale que l'Eglise lui avait confiés avec les saints ordres et sur lesquels il ne laissa jamais planer l'ombre même d'un soupçon.

Un fait qui démontre bien la foi profonde dont il était pénétré, c'est que, pendant ses quarante années de ministère, il n'a pas manqué un seul jour de dire la sainte messe. Bien peu de prêtres, s'il en est, pourraient se glorifier d'une telle assiduité, la célébration du saint sacrifice étant facultative, excepté pour les curés, le dimanche.

Lorsqu'il eut été frappé du coup fatal qui devait le conduire au tombeau, on le vit bien des fois encore, malgré ses vives souffrances et son extrême faiblesse, se traîner à l'autel pour y immoler l'adorable victime du salut.

Prêtre fervent et accompli, M. l'abbé Martel était en même temps un ouvrier laborieux dans la vigne du Seigneur. La prière, l'étude et le ministère pastoral se partageaient sa journée ; l'église, sa paroisse, ses livres étaient tour à tour l'objet de ses travaux incessants.

Le soin qu'il apportait au gouvernement spirituel de sa paroisse ne nuisait en rien à la partie temporelle de son administration. L'ordre, la propreté, la beauté, l'éclat du culte et de tout ce qui s'y rattache par un lien quelconque naissait comme par enchantement sous ses pas. Les paroisses de St Alexandre, de St Aubert, de Ste Julie, de St Jean Chrysostôme et des Grondines qui ont eu le bonheur de le posséder comme curé bénéficieront pendant bien longtemps des progrès accomplis dans l'ordre temporel comme dans l'ordre spirituel par son infatigable activité.

Mais la paroisse n'était pas l'unique domaine où s'exerçât son zèle.

Muni d'une bibliothèque précieuse de cinq à six mille volumes qu'il s'était formée à force de sacrifices et d'économie, il consacrait à l'étude tous ses loisirs, non par un simple amour spéculatif de la science, mais afin de se mettre en état de soutenir victorieusement les intérêts de la cause catholique, ce qu'il a fait bien souvent avec une rare énergie et un talent tout à fait remarquable.

Il n'avait d'autre ambition que celle de voir tous ses concitoyens comme tous ses paroissiens ne reconnaître d'autres règles de leur conduite publique et privée que celles de l'Evangile, et son pays n'avoir d'autres lois que celles qui s'inspirent de l'esprit de l'Eglise et respectent

tent en tous points ses droits et sa suprême autorité; ambition bien digne d'un chrétien, d'un prêtre surtout, et qu'il n'a cessé de poursuivre en dépit de toutes les persécutions que le monde, ennemi de la vérité, ne cesse de susciter à ses courageux défenseurs.

On objectera peut-être que, dans les luttes qu'il a entreprises pour la cause du bien, il a pu excéder ou dévier en quelque chose, ce que je concède, en faisant remarquer toutefois qu'il possédait un sens catholique très sûr qui l'a toujours préservé de toute erreur sur les questions de doctrine, de sorte que les défauts qui se sont glissés dans ses œuvres ne portaient que sur la forme, n'étant guère que l'excès de ses qualités, et n'enlèvent rien à son mérite réel ni à la droiture de ses intentions que ses antagonistes même les plus irréconciliables ont toujours mise hors de cause. Du reste que celui qui est sans défauts lui jette la première pierre!

Lorsque dans les malheureux temps où nous vivons, l'on voit des Canadiens-français, traîtres à la religion et à la patrie, saper les bases de la croyance catholique, sur laquelle repose notre nationalité et le salut des générations futures; lorsque tant d'autres demeurent indifférents à ce spectacle, quand ils n'encouragent pas, par lâcheté ou même par connivence, les efforts de l'ennemi, il fait bon rendre un légitime tribut d'hommage à ceux d'entre les nôtres, si rares hélas! qui, au prix des plus pénibles sacrifices, en dépit de toutes les avanies qu'on leur fait subir, se dévouent généreusement à la défense des intérêts de Dieu, de l'Eglise et de la société chrétienne, gravement menacés.

Le prédicateur, après avoir montré quelle était la dévotion du vénéré défunt pour les œuvres et les associations encouragées et bénies par l'Eglise, sa piété envers S. Joseph auquel il attribuait la guérison quasi instantanée de sa vue dont le mauvais état allait lui fermer l'accès à la prêtrise; après avoir dit quels services signalés il a rendus aux âmes du purgatoire, en faisant offrir pour leur soulagement un nombre incalculable de messes tant pour sa paroisse qu'à l'étranger, a terminé son allocution par ces paroles émues:

"Adieu, ô pasteur, ô père, ô ami. Puisse le Seigneur exaucer nos prières et nos vœux qui t'accompagnent jusqu'au pied du trône de sa miséricorde, et récompenser dans la mesure de sa libéralité divine les soixante années de vie, les quarante années de ministère que tu as consacrées à son service ici-bas et t'accorder de l'adorer, aimer et louer dans le ciel après l'avoir si fidèlement adoré, loué, aimé, fait adorer, aimer et louer sur la terre!"

## A la "Minerve"

La *Minerve*, numéro du 7 juin, nous consacre trois colonnes. Elle n'est pas de bonne humeur, la déesse! Elle nous reproche une foule de choses.

D'abord, elle n'aime pas que nous lui parlions *mythologie*. Elle commence ainsi sa plainte:

"Nous n'avons jamais le don d'être agréable au rédacteur de la *Vérité*, quoi que nous fassions. Le nom de *Minerve* lui tombe toujours sur les nerfs et il ne peut s'empêcher de voir dans nos articles quelque chose de païen, malgré le soin que nous avons de développer nos sentiments chrétiens sans la moindre équivoque."

En effet, le nom de *Minerve* nous tombe toujours sur les nerfs, comme tout ce qui est ridicule, tout ce qui est saugrenu, tout ce qui est déplacé, tout ce qui est contre nature, tout ce qui est inconvenant, tout ce qui est odieux. Car donner le nom d'une *déesse païenne* à un journal qui a la prétention d'être chrétien et qui se publie dans un milieu chrétien, c'est ridicule, c'est saugrenu, c'est déplacé, c'est contre nature, c'est inconvenant, c'est même odieux. Nous pourrions ajouter, sans exagérer, des épithètes plus fortes encore. Disons seulement qu'appeler un journal, publié par des catholiques et pour des catholiques, la *Minerve*, cela n'a pas de sens commun. Tout ce qui est contraire au sens commun nous choque, nous agace, nous n'avons aucune peine à l'admettre. Nous nous en faisons même un titre de gloire.

Il ne faut pas oublier que le Roi-Prêtre a dit: "*Omnes dii gentium demonia*—Tous les dieux des nations sont des démons." Ce n'est pas là une simple figure de rhétorique; c'est l'expression d'une grande vérité historique. C'étaient des démons, des anges déchus qui se faisaient adorer des Grecs et des Romains sous les noms de *Minerve*, de *Jupiter*, de *Venus*, de *Bacchus*, de *Cérès*, etc; les mêmes démons qui se font adorer aujourd'hui des *néo-païens*, des *néo-manichéens*, des *palladistes*, des *hauts maçons*, des *odd-fellows* et autres sectaires, sous les noms de *Lucifer*, d'*Excelsus Excelsior*, de *Dieu-Bon*, de *Grand Architecte de l'Univers*, de *Satan*, de *Baal-Zéboub*, etc.

Imaginez un journal catholique qui s'appellerait *Satan*, ou *Lucifer*, ou *Asmode*, ou *Bitru*! Une telle idée ne viendrait à l'esprit de personne en dehors des maisons de santé. Eh bien! donner le nom de *Minerve* à un journal chrétien, ce n'est pas moins insensé, car c'est lui donner le nom d'un démon quelconque. Les auteurs classiques ont aussi à jeter un peu de poésie sur les noms des dieux et des déesses de l'antiquité, tandis que les noms des dieux des sectes modernes nous font encore horreur: voilà la seule différence.

Oui, monsieur Tassé, le nom seul de votre journal nous "tombe sur les nerfs", pour employer une expression fort adoucie; et aussi longtemps que vous persisterez à maintenir ce nom odieux en tête de votre feuille, nous continuerons à vous manifester notre dégoût si bien motivé. Cela vous déplaît. Nous sommes bien aise de le constater, car cela montre que vous sentez vous-même tout ce qu'il y a d'anormal dans ce nom que vous tolérez. Vous voulez que l'on se taise là-dessus. Nous ne nous taisons pas; et chaque fois que nous en aurons l'occasion, nous répéterons que ce nom d'une déesse païenne affichée en tête d'un journal qui se prétend chrétien est une énormité.

Quant au fond de l'article de la *Minerve*, ce n'est guère qu'une répétition, en d'autres termes, de ce que M. Tassé nous a déjà dit sur la prétendue nécessité de maintenir les partis politiques. Nous n'aurions qu'à répéter notre réponse. Ce n'est pas nécessaire.

Cependant, il y a un point de vue sur lequel il est bon peut-être de revenir.

La *Minerve* est obligée d'admettre que Léon XIII condamne l'esprit de parti. Seulement, cela va de soi, ce n'est pas son esprit de parti à elle qui est visé. Elle dit.

"L'esprit de parti qui porterait un

catholique à voter pour la prohibition de l'enseignement religieux dans les écoles, ou pour toute autre proposition soutenant un principe faux, contraire aux lois divines, est celui que l'enseignement vise et flétrit."

Et l'esprit de parti qui porterait un catholique à tolérer une violation flagrante de la constitution, lorsque ce catholique est chargé expressément de défendre cette constitution et que cette violation a pour résultat "la prohibition de l'enseignement religieux dans les écoles", qu'en dit la *Minerve*?

C'est précisément le cas des ministres fédéraux. Personne ne les accuse d'avoir "voté la prohibition de l'enseignement religieux dans les écoles". Mais ce qu'on leur reproche, à bon droit, c'est de n'avoir rien fait d'efficace pour protéger la constitution qui garantit aux catholiques le droit de donner l'enseignement religieux dans leurs écoles sans avoir, pour cela, à payer double impôt.

Celui qui a la mission et le pouvoir d'empêcher le mal et qui ne le fait pas est souvent plus coupable que celui qui commet le mal.

Que si les ministres catholiques ne sont pas en état de faire prévaloir la justice, qu'ils sortent du cabinet afin de ne pas partager davantage la responsabilité de la coupable inaction du gouvernement. Le devoir est clair et il n'est guère besoin d'être renseigné sur "les difficultés de notre politique", ou d'être "complètement initié aux complications de tous genres qui y surviennent", pour le comprendre. Il suffit d'un peu d'énergie, d'un peu de dévouement, d'un peu de désintéressement.

Ce n'est pas de l'héroïsme que nous demandons à nos représentants dans le cabinet, mais l'accomplissement de leur strict devoir.

Le gouvernement fédéral est chargé de faire respecter la constitution et le pacte interprovincial qui servent de base à la Confédération. Nous supposons que personne ne le niera, pas même le directeur de la *Minerve*. Or la constitution et le pacte fédéral sont manifestement violés, depuis plus de quatre ans, par la législature manito-baine. Si réellement les ministres catholiques ne sont pas capables de faire cesser cette violation du traité interprovincial, il est grand temps pour eux de songer à dégager leur responsabilité. Voilà la position que nous prenons; elle est parfaitement raisonnable et tous les sophismes de la *Minerve* n'y peuvent rien.

Si les ministres ne veulent pas qu'on suspecte leurs motifs, ce qui fait frémir la *Minerve* d'indignation, elle qui ne fait jamais autre chose que suspecter les motifs de ses adversaires, qu'ils se couent leur torpeur, qu'ils nous montrent par des actes qu'ils sont des hommes. Si réellement ils ne sont pas animés par un amour désordonné du pouvoir, qu'ils le fassent voir à leurs compatriotes. Dieu seul peut voir au fond des cœurs. Les hommes, quelque éclairés qu'ils soient, quelque vertueux qu'on les suppose, sont nécessairement obligés de juger d'après les apparences, à moins d'une véritable révélation.

Quand on voit des ministres catholiques rester dans un cabinet qui a l'obligation stricte et le pouvoir constitutionnel de réparer une grave injustice, injustice tellement manifeste et tellement grave que tous les évêques du pays en ont demandé solennellement la répara-

tion; quand, disons-nous, on voit des ministres catholiques rester dans un cabinet qui a l'obligation de réparer cette injustice et qui ne le fait pas, qui ne veut seulement pas s'engager à la réparer, on ne peut s'empêcher de croire que leurs motifs ne sont pas précisément élevés et désintéressés. Et ce n'est pas là un jugement téméraire, quoi qu'en dise la *Minerve*.

La *Minerve* déclare qu'elle se croit "au premier rang parmi ceux qui exigent le respect de nos droits constitutionnels." Quand a-t-elle exigé ce respect? Quand a-t-elle poussé les ministres fédéraux à faire respecter nos droits constitutionnels? A-t-elle appuyé, en aucune façon, la pétition de nos évêques demandant ce respect de nos droits religieux garantis par la constitution? Ne se borne-t-elle pas, au contraire, à parler de "difficultés" et de "complications" afin de justifier l'inaction de ses chefs?

## Société de colonisation

Nous apprenons avec une vive satisfaction que l'on a mis à l'étude le projet de fonder une société de colonisation pour les diocèses de Québec, de Chicoutimi et de Rimouski, c'est-à-dire pour toute la partie est de la province. Le besoin d'une telle organisation est manifeste, afin d'encourager les colons, les aider, les soutenir; car les commencements des nouveaux établissements sont toujours pénibles.

La nouvelle société, nous avons tout lieu de le croire, sera une œuvre de pur dévouement et nullement de spéculation. Le dévouement, voilà l'élément essentiel.

Les sociétés de colonisation qui ont pour but d'avancer les affaires personnelles de ceux qui en font partie ne sauraient réussir. Nous avons vu de ces organisations à l'œuvre. Un certain nombre de personnes, sous prétexte de favoriser le défrichement de nos terres incultes, s'emparent des meilleurs lots d'une région et les gardent, pendant des années, sans faire abattre un arbre, dans l'espoir que le travail des colons de bonne foi aux alentours donnera de la valeur à leurs propriétés. Il est facile de comprendre que de telles associations constituent un grave obstacle aux progrès de la colonisation. La société qu'il s'agit de fonder à Québec n'aura pas une base semblable, nous assure-t-on. Ce sera, encore une fois, une œuvre de désintéressement et non de spéculation. Elle travaillera à faire connaître nos belles terres du Lac Saint-Jean, de la vallée de la Matapédia, de la Beauce, et généralement de toute la partie est de la province; elle aidera les colons de bonne foi; elle s'occupera du retour des familles canadiennes qui ont dû s'expatrier. Le champ est vaste, et une société de ce genre fortement organisée pourrait faire un bien immense. Nous souhaitons de tout cœur que le projet à l'étude soit couronné de succès.

## PUBLICATION RECUE

*Vie de C. F. Painchaud prêtre, conf., fondateur du collège de Sainte-Anne de la Pocatière*, par N. E. Dionne. Québec. Berger Brousseau, imprimeur. 1894. Beau volume de 440 pages. Un simple coup d'œil jeté sur ce livre nous a convaincu qu'il est fort intéressant. M. Dionne est un de nos écrivains qui travaillent et son travail est utile. Il s'est fait une spécialité des questions historiques, des biographies, etc, et il réussit parfaitement dans ce genre. Nous espérons qu'il recevra du public l'encouragement qu'il mérite et qu'il pourra continuer ses travaux qui, par leurs qualités solides et substantielles, font honneur aux lettres canadiennes.

DEUX COPAINS !

Quand, pour riposter à une fable, que M. Fréchette avait publiée contre moi, sous la signature du petit Gonzalve Désaulniers, je commençai à enlever au *lauréat* les plumes qu'il s'était appropriées depuis trente ans, il loua le nommé Henri Roulland pour le défendre.

Et Henri Roulland se mit en campagne.

Seulement, le défenseur, on se le rappelle, ne fit pas une campagne bien longue; et l'on rira encore longtemps de la binette que firent les deux copains le jour où je prouvai que l'un et l'autre se valaient comme plagiaires.

Or, pendant que Roulland, culbuté par une de mes révélations, se débattait encore, les quatre fers en l'air, M. Fréchette, pour faire oublier la mésaventure de son paravent si brusquement renversé et détourner l'attention de mes articles du *Courrier du Canada*, voulut tenter un autre plan stratégique: il attaqua le Père Lacasse.

Il le fit d'une façon aussi brutale qu'idiote, et s'évertua à se montrer le plus chatouilleux et le plus vindicatif possible, pour faire croire que, si les bagatelles que le spirituel abbé avait écrites sur son compte à propos de Sarah Bernhardt, suffisaient à le rendre fou furieux, conséquemment mes critiques ne l'atteignaient aucunement, puisqu'il ne se donnait pas la peine d'y répondre.

Le public vit le truc, se moqua de lui, le méprisa comme il le méritait, et plusieurs de ses fervents, entre autres, M. Choquette, lui tournèrent le dos.

Enfin mon livre — *Le Lauréat* — parut.

A son apparition, M. Fréchette continua d'affecter le dédain et fit le mort.

Il fit le mort durant un long mois.

Mais, un jour, voyant que mon volume avait du succès en librairie, il n'y put tenir, il se décida à louer un nouveau paravent, et se mit à tirer sur moi, caché derrière Marc Sauvalle, le même Sauvalle qui a signé l'autobiographie du *lauréat* dans les *Hommes du Jour*.

Durant six semaines M. Fréchette a tiré avec la même poudre qu'avait employée Roulland, durant six semaines il a fait mentir aussi stupidement le paravent numéro deux que le paravent numéro un.

Pour entrer en matière, Marc Sauvalle a aligné tous les titres que M. Fréchette s'est procurés au moyen de ses plagiat et de ses réclames de *pain killer*, puis il a donné la raison qui m'avait engagé à écrire *Le Lauréat*, et vous allez savoir incontinent ce qui m'a fait commettre une pareille infamie.

Chapeau bas! c'est le paravent numéro deux qui parle:

"Le titre seul du volume—*Le Lauréat*—révèle l'intention et le sentiment qui l'ont dicté.

"En effet, ce n'est pas à Louis Fréchette que l'auteur en veut surtout, c'est au *lauréat* de l'Académie française, parbleu!

"Comment cela? Voici:

"Le pauvre diable d'auteur, après avoir pondu le volume de vers que

personne n'a lu, mais qui s'intitule *Feuilles d'Erable*, eut le toupet d'envoyer son œuvre aux membres de l'Académie française, avec la demande d'une couronne et d'un prix.

"Tout naturellement, comme vous devez bien le penser, cette couronne et ce prix sont encore à faire leur apparition au firmament de la gloire de Chapman.

"A ce sujet, M. Xavier Marmier disait un jour à un de mes amis qui le visitait:

"—Connaissez-vous, au Canada, une espèce de détraqué... allons donc, comment s'appelle-t-il?... un nom anglais, qui fait penser à un ressort de montre... quelque chose comme *échappement*?

"—Chapman?

"—Justement.

"—Je ne le connais pas beaucoup, mais il a dû vous envoyer des vers; il en envoie à tout le monde, c'est sa manie.

"—Il a fait plus que cela: imaginez-vous qu'il nous a soumis un volume à couronner.

"—Pas possible!

"—Parole d'honneur!

"—C'est incroyable. Et puis?...

"—Et puis, dame, on m'a chargé de lire ça; j'en ai eu assez de la première page, vous comprenez; c'est un pauvre toqué que cet individu-là!

"—A peu près.

"—Il l'est tout de bon, s'il s'imagina que l'Académie française va couronner des pauvretés pareilles.

"Et bien, le volume dirigé aujourd'hui par Chapman contre M. Fréchette est né de cette mésaventure."

Assurément, il n'y a pas grand danger que M. Xavier Marmier puisse démentir ce que Marc Sauvalle dit là: le noble académicien est mort depuis trois ans.

M. Fréchette a cru qu'avec une pareille blague il allait expliquer à son avantage la publication de mon livre.

Le pauvre geai déplumé avait compté sans une réplique de ma part.

Quoi qu'il en soit, voici ce que je propose, pour combattre le mensonge que M. Fréchette a mis dans la bouche de son truchement:

Que Sauvalle ou n'importe qui de son entourage écrive au secrétaire de l'Académie française, et si quelqu'un en obtient une lettre tendant à dire que les registres de cette illustre institution établissent que j'ai demandé aux Quarante ou à l'un d'eux de couronner mes *Feuilles d'Erable*, je m'engage à déclarer dans les journaux les plus importants du pays que M. Fréchette n'est pas un plagiaire, qu'au contraire il est un très honnête écrivain, et que tout ce que j'ai écrit contre lui est faux et mensonger.

Ma proposition est-elle assez raisonnable?

Elle est si raisonnable, que M. Fréchette et Marc Sauvalle se garderont bien de l'accepter.

Et voilà pourquoi, bien certain de n'être pas obligé de réhabiliter la réputation de M. Fréchette, je dis, dès à présent, aux deux copains, que je me moque de leurs ridicules inventions.

Au reste, tout le monde sait bien que c'est le *lauréat* qui a imaginé la conversation qu'un des amis de Marc Sauvalle aurait eue à mon sujet avec un membre de l'Académie; et l'atroce calembour *échappement* dans la bouche de M. Marmier, qui était la personnification de ce qu'il y a de plus discret, de plus courtois et de plus digne dans le monde des lettres françaises,

est la meilleure preuve de la gaucherie et de la mauvaise foi du poète *national* et de son truchement.

Oui, tout ce que M. Fréchette fait dire à Marc Sauvalle est de son invention, et, si le *lauréat* avait autant d'imagination dans ses vers qu'il en a pour mentir, je n'aurais, certes, guère beau jeu à prétendre qu'il n'est pas un poète.

\*\*\*

Après avoir injurié MM. Chapais et Tardivel pour s'être permis de publier les articles qui composent mon *Lauréat*, Marc Sauvalle dit ceci:

"M. Henri Roulland a déjà, dans deux articles publiés dans la *Minerve*, levé un coin du linge qui recouvre la plaie, il ne m'en voudra pas si je me permets de profiter de son travail en le complétant.

"J'emprunterai même l'ordre qu'il a mis dans ses deux articles; j'y ajouterai quelques réflexions par-ci par-là; et enfin je soumettrai les aperçus dont j'ai moi-même fait la découverte."

Je n'ai donc pas à répondre à la réédition et au réchauffage des articles de Roulland, que j'ai renversés comme on renverse un mannequin.

Je n'ai pas besoin de répondre à ces inepties: le public sait parfaitement que je ne suis pas un plagiaire.

Non, je ne suis pas un plagiaire, et, si j'en étais un, j'aurais, assurément, filouté les vers des grands écrivains français préférablement à ceux de l'auteur de *Jean Sauriol* et du *Drapeau fantôme*.

C'est son orgueil incommensurablement stupide qui a mis dans la tête de M. Fréchette l'idée d'essayer d'établir que je l'ai plagié toute ma vie; et le fait de n'avoir pu signaler un seul hémistiche que j'aurais pris à Victor Hugo, Lamartine, Musset, Leconte de Lisle, François Coppée, Sully-Prud'homme, etc., que je connais aussi bien que lui, et qui sont mes auteurs de prédilection, prouve le ridicule et la malhonnêteté du paravent numéro deux.

Quant à piller, j'aurais pris des pièces d'or plutôt que des gros sous.

.\*.

Marc Sauvalle ne s'est pas borné à me reprocher d'avoir volé certains hémistiches qui appartiennent à tout le monde, Marc Sauvalle, dis-je, ne s'est pas contenté de m'accuser de m'être approprié des banalités, il est allé jusqu'à mettre en relief de mes vers que son ami avait défigurés pour les faire ressembler aux siens.

Et je défie le paravent numéro deux de trouver dans mes *Québécoises* et mes *Feuilles d'Erable*, aux pages qu'il indique, ou dans n'importe quel journal, les alexandrins suivants, qu'il m'attribue:

Avec ses pavillons claquant dans la tempête,

Je n'ai jamais écrit ça.

Minuit vient de sonner à la vieille pendule  
Dans le noir corridor.

Je n'ai jamais écrit ça.

De notre oubli!—Personne ne le sait.

Je n'ai jamais écrit ça.

Te suivant du regard sur les flots écumeux  
Sombrier dans le lointain brumeux.

Je n'ai jamais écrit ça.

Dans nos cercles du soir s'était jeté le deuil.

Je n'ai jamais écrit ça.

Son portail est orné d'étranges floraisons.

Je n'ai jamais écrit ça.

Je n'ai jamais écrit les vers qu'on vient de lire, et en chargeant votre truchement de me les attribuer, vous avez commis, M. Fréchette, un acte dont l'effronterie n'a d'égale que l'impudence des plagiat à l'aide desquels vous vous êtes édifié une réputation de poète.

\*\*\*

Nous allons continuer à admirer la bonne foi de M. Fréchette en faisant encore parler son truchement:

"Je pourrais remplir toute une brochure, si je voulais seulement indiquer les pièces de Fréchette qui ont été imitées, parodiées et défigurées par Chapman.

"Je me contenterai d'un exemple court mais éloquent.

"Voici une petite pièce publiée dans la *Patrie* du 14 juillet 1883, et que l'auteur a incorporée plus tard dans l'épilogue de la *Légende d'un Peuple*. Elle était intitulée *France*.

Quand des antiques jougs l'humanité se lasse,  
Quand il est quelque part un peuple à secourir,  
Qui donc à l'horizon voyez-vous accourir?  
A genoux, opprimés! c'est la France qui passe!

Sans espoir et sans Dieu, l'enfant de la forêt  
Traîne-t-il sa misère à l'autre bout du monde,  
Qui donc va lui verser la lumière féconde?  
Nations, saluez! car la France apparaît!

De l'immense avenir resplendissante aurore,  
Pour vous joindre en faisceaux, peuples de l'univers,  
Faut-il percer les monts ou rapprocher les mers,  
Paladin du progrès, la France arrive encore!

"Voilà, n'est-ce pas, de fortes pensées habilement condensées, sobrement exprimées. Eh bien, voici maintenant la paraphrase, l'amplification banale. Presque point d'effort pour déguiser l'emprunt."

Marc Sauvalle n'a pas dit que M. Fréchette avait volé le dernier vers de la première strophe qu'on vient de lire, à Crémazie, qui a dit:

Peuples, inclinez-vous! c'est la France qui passe.

Il a oublié cela, je suppose.

Mais laissons-le continuer de me citer:

L'humanité gémit sous des jougs centenaires:  
La France tout à coup fait gronder ses tonnerres,  
Et, volcan qui vomit une lave d'airain,  
Elle secoue au vent les tours de la Bastille...  
Et l'astre de juillet à l'horizon scintille,  
La sainte liberté rouvre son vol serein.

L'enfant de la nature, aux limites du monde,  
Rampe sous le fardeau de sa misère immonde;  
La France à son grand cœur sent la pitié venir...  
Elle élève la voix...et ses missionnaires  
Vont évangéliser les tribus sanguinaires,  
Et font sur les déserts flamboyer l'avenir.

Les grandes nations, que le progrès enivre,  
Veulent faire tomber tout ce qui peut survivre  
Des obstacles nuisant à leur fraternité:  
Elle prend son compas, son pic et sa truelle...  
Et les monts affolés s'enroulent devant elle,  
Et l'océan la suit comme un lion d'empêché.

"Voilà! Qu'en dites-vous?"

"Je pourrais citer plus de vingt pièces dont le *lauréat* déconfit à accouché de la même façon."

J'ai expliqué dans mon *Lauréat* comment M. Fréchette m'avait escamoté les idées dont il s'est servi pour faire les vers que son truchement vient de mettre en regard des miens.

Marc Sauvalle vient de me fournir une nouvelle preuve à l'appui de ce que j'ai écrit sur le sujet dans mon livre, et, pour montrer, une fois de plus, la probité de M. Fréchette, je vais comparer l'explication du paravent numéro deux avec celle que le *lauréat* donnait, dans la *Patrie* du 26 juillet de l'année dernière, à M. l'abbé Baillaigé, qui l'accusait de m'avoir volé les idées de la pièce servant

d'épilogue à la *Légende d'un Peuple*

Relisons donc ce que vient de dire le bon Marc :

« Voici une petite pièce publiée dans la *Patrie* du 14 juillet 1883, et que l'auteur a incorporée plus tard dans l'épilogue de la *Légende d'un Peuple*. Elle était intitulée *France*. »

Lisons maintenant la réponse de M. Fréchette à M. l'abbé Baillargé :

« Ainsi, d'après M. l'abbé Baillargé, il y a plagiat. C'est aussi notre avis.

« Seulement le plagiaire n'est pas celui que M. l'abbé pense, — nous sommes assez charitables, quoique misérables laïques, pour ne pas l'accuser d'une canaillerie qui ferait peu d'honneur à l'habit qu'il porte.

« Non, le plagiaire n'est pas celui qu'il pense, car la pièce de M. Fréchette n'a pas été publiée pour la première fois dans la *Légende d'un Peuple*, mais a été composée et publiée pour la fête du 14 juillet 1883.

« Le poète en a retranché une strophe et l'a mise en tête de la pièce qui sert d'épilogue à son volume.

« Nous nous rappelons même que, lorsque Chapman lut la sienne au banquet Vermond, les gens disaient : « Mais c'est la paraphrase de ton *Quatorze Juillet*, Fréchette. »

Comme on voit, M. Fréchette se contredit.

Tous les coupables, si retors qu'ils puissent être, finissent toujours par se contredire.

L'année dernière, il prétendait que la poésie dans laquelle j'avais puisé les idées de la mienne était intitulée *Le Quatorze Juillet*, qu'il en avait détaché une seule strophe pour la mettre à la fin de la *Légende d'un Peuple*, et maintenant il dit qu'elle portait pour titre *France* et qu'il a incorporé toute la pièce dans le livre que l'Académie a jeté au panier.

Décidément, M. Fréchette et son fidèle Marc sont mêlés, et voici ce que je propose encore, en face du mensonge du soufflet et du soufflé :

Si Marc Sauvalle ou l'un de ses amis me montre dans la *Patrie* du 14 juillet de n'importe quelle année une pièce de vers de M. Fréchette intitulée *France*, je consens à payer à la société Saint-Vincent de Paul, de Québec, la somme de \$100. En outre, je m'engage à payer une égale somme à la même société, si l'on me fait voir, dans le journal de M. Beau-grand, à la date du 14 juillet 1883, ou à n'importe quelle date de la même année, une poésie portant pour titre *Le Quatorze Juillet*.

W. CHAPMAN.

(A suivre)

## REPONSE A UNE CALOMNIE

[De la *Croix*, de Lot et Garonne]

Les journaux irréligieux accusent l'Eglise catholique d'avoir brûlé Jeanne d'Arc et cela parce qu'un évêque l'a déclarée hérétique.

Cauchon n'était pas plus l'Eglise que Ravachol n'était la France.

Cet évêque n'était même plus catholique, puisqu'il était schismatique. Ses diocésains catholiques de Beauvais l'avaient chassé de leur ville.

Cet évêque était un flagorneur du pouvoir civil ; il était ce que les libres penseurs voudraient faire de tous les évêques. Il se courba lâchement devant les désirs des puissants du jour.

Vous prétendez, francs-maçons, que le prêtre doit toujours s'incliner devant la volonté de l'Etat laïque. Eh bien ! Cauchon vous appartient, il a pratiqué votre doctrine. L'Etat d'alors, l'Etat anglais, voulait la condamnation de Jeanne. Cauchon s'inclina et la déclara hérétique et relapse.

Pour nous, nous renions cet homme au nom de nos principes. Nous soutenons que le prêtre, que l'évêque ont le droit et le devoir de résister à l'Etat, lorsque l'Etat empiète sur les droits de la conscience.

« Jeanne, dit le cardinal Langénieux, a été jugée et condamnée par la politique seule, politique de vengeance, et non par l'Eglise.

« Et qui donc le sait mieux que la victime elle-même ? Eh bien ! elle le sait, elle le dit. En dépit de tous les sophismes, elle en appelle de ses juges à l'Eglise, qu'elle ne reconnaît point dans le tribunal qui est devant elle... »

« Menez-moi au Pape et je lui répondrai, car je tiens et je crois que nous devons obéir à notre Saint-Père le Pape qui est à Rome. »

« Et comme le président, sentant toute la portée de cet appel et craignant de voir sa proie lui échapper défend au greffier d'écrire ses paroles :

« Ah ! reprend l'innocente victime, vous écrivez bien ce qui est contre moi, mais ce qui est pour moi vous ne l'écrivez pas ! » Jusqu'à sa mort elle proteste qu'elle a été soustraite à la justice de l'Eglise, qu'elle aurait mieux aimé mourir avant de tomber aux mains des Anglais.

D'ailleurs, pour un évêque et quelques prêtres dominés par lui qui eurent la lâcheté de se soumettre à des exigences politiques, il y eut nombre d'Evêques et une multitude de prêtres qui ne cessèrent de vénérer et d'acclamer Jeanne de son vivant ; puis, quelques années après sa mort, le Pape de nouveaux juges ecclésiastiques (c'était l'Eglise cette fois) vengèrent sa mémoire et imprimèrent une marque d'infamie à la mémoire de Cauchon.

Non ce n'est pas l'Eglise qui a fait brûler Jeanne d'Arc, mais la vengeance politique aidée par le schisme.

## Le miracle de Saint-Janvier

(De la *Vérité*, de Paris.)

Ce miracle, qui se renouvelle périodiquement, deux fois chaque année, à dates fixes, vient d'avoir lieu.

On lit, en effet, dans les journaux de Naples du 9 mai :

Hier matin, 8 mai, dans la vénérable chapelle du Trésor de notre glorieux patron Saint-Janvier, son précieux sang a été trouvé dur et un peu accru. Après quatorze minutes de prières, il s'est liquéfié.

Ce matin, 9 mai, le sang du saint patron de Naples a été trouvé dur et un peu plus accru. Après quelques minutes de prières, il s'est liquéfié.

Il est à noter que les savants incrédules qui réclament volontiers un miracle à date et lieu déterminés d'avance, n'ont jamais voulu discuter l'authenticité du miracle de saint Janvier, qui répond si bien à leurs exigences.

Ils seraient pourtant à même de constater la réalité du miracle. Mais ils préfèrent ne pas le voir pour n'avoir pas à en donner leur avis.

## LA CONVERSION ET L'EVOLUTION DE L'EGLISE

(Des *Etudes Religieuses*).

La confusion des idées semble devoir prendre de nos jours des proportions étranges. Aussi n'est-il plus rare de trouver sous la plume de nos écrivains, ou sur les lèvres de nos orateurs, des alliances de mots dont le moindre tort est de tourner au paradoxe et, ce qui devient plus grave, de ruiner dans les esprits l'exactitude et la précision, si nécessaires quand il s'agit des questions les plus hautes de l'ordre religieux et de l'ordre sociale. Le titre que nous donnons à ce travail en est une preuve entre bien d'autres du même genre. L'idée ne nous serait jamais venue d'assimiler l'Eglise au voyageur qui a fait fausse route, au pécheur qui revient de ses égarements, ou à l'être imparfait, soumis aux lois de l'évolution qui l'amène à la plénitude de la vie et de l'action. Et cependant des écrivains et des orateurs, pour la plupart pleins de bonnes intentions, n'hésitent pas à recourir, pour donner à leurs idées je ne sais quel vernis de hardiesse et de nouveauté, à ces combinaisons où les mots juxtaposés font l'effet d'adversaires sur le point de se prendre corps à corps. Socialisme chrétien, conversion de l'Eglise, démocratie catholique même, autant de rapprochements qui blessent plus ou moins toute oreille un peu habituée à l'harmonie entre les idées et les mots. Le socialisme ne sera jamais chrétien, la démocratie chez nous au moins ne l'est pas encore, et l'Eglise n'a pas besoin de se convertir. Examinons cependant ce qu'il peut y avoir d'apparent ou de vrai dans cette évolution prétendue de la grande directrice du monde, non seulement moral et religieux, mais encore social et politique. En essayant de ramener les choses au point où se trouve la vérité, nous n'avons pas l'intention de méconnaître ce qu'il y a de généreux chez ces écrivains ou ces orateurs dont l'expression dépasse la pensée. Mais les situations mal définies et les alliances fondées sur l'équivoque ne tardent pas à provoquer d'éclatantes ruptures. S'il est donc vrai, comme on le dit, que « les nouveaux spiritualistes et les chrétiens renouvelés sont poussés à la rencontre des uns des autres », et que la démocratie aspire à recevoir le baptême de l'Eglise, il ne faudrait à aucun prix tromper ces aspirations, en laissant leur objet dans une clarté douteuse.

### I

M. Paul Desjardins est de ceux qui n'hésitent pas à signaler dans l'Eglise des symptômes de conversion (1). M. Spuller s'arrête à l'évolution (2). Mgr Ireland, que nous sommes, du reste, loin de confondre avec les précédents, salue avec enthousiasme ce siècle, qu'il trouve très grand, et se réjouit de voir « les ministres du Christ sortir des sacristies et des sanctuaires » pour apporter l'Evangile à la démocratie (3). D'autres travaillent avec un zèle d'apôtres à promouvoir le règne de la justice sociale. Il en est qui ont senti « un vent de Pentecôte passer sur l'Eglise de France, secouant à les briser ses rameaux vieillis, dispersant les branches mortes, ramenant à l'air, au soleil, à la vie, ses tiges vertes et jeunes (4) ». Un certain nombre de revues, la plupart à leur début, ne nous annoncent rien moins qu'une revision de l'ordre social actuel, et, bien entendu, se réclamant de l'Eglise pour accomplir avec autorité cette œuvre radicale. Cette fois, nous marchons, cela paraît sûr. Ce qui l'est moins peut-être c'est la manière dont quelques-uns entendent les instructions des chefs et les moyens à prendre pour arriver au but. Entrons dans le détail de quelques-unes de ces manifestations de la pensée moderne à l'endroit de l'Eglise, et voyons s'il y a, dans ce rejet du passé et dans ces aspirations ardentes, autre chose qu'une erreur historique ou qu'une généreuse illusion.

M. Desjardins a découvert, au milieu du désarroi général des idées et des tendances modernes, que « la religion du Christ se rajeunit et que son Eglise n'est plus immobile ». Elle avait donc vieilli cette religion, et l'Eglise, qui en est la gardienne, subissait sans doute les atteintes de la décrépitude qu'accompagne l'immobilité. Nous verrons plus loin ce que les néo-chrétiens entendent par cette décadence et cette inertie. Voyons d'abord à quels signes ils en reconnaissent la guérison. L'un des plus saillants, c'est « quelle s'ouvre, parle d'amour et intercède pour les foules souffrantes... De plus, elle met aujourd'hui résolument l'accent sur le spirituel, après l'avoir mis si longtemps sur le rituel ou la politique. » Elle avait donc fermé ses portes et son cœur, cette Eglise que le Christ fondait un jour comme la plus parfaite expression de son amour pour tous et surtout pour les pauvres et les souffrants. Tandis que nous vivions ainsi dans l'inconscience et le sommeil, « un émissaire de la jeune catholicité, Mgr Ireland, est venu, paraît-il, nous apprendre à nous spiritualiser et à nous pacifier ». Cet homme, « ce tribun évêque, ce combattant à l'œil clair, comme on l'appelle, » nous a appris « qu'une Eglise catholique moderne est viable, quelle serait même, si nos nécessités étaient comprises, le meilleur support de la démocratie ».

M. Desjardins est plus heureux et plus vrai quand il nous représente Léon XIII écrivant à l'évêque de Grenoble de faire appel « dans la poursuite du bien, soit individuel, soit surtout social, au concours de tous les hommes honnêtes ». Mais il s'égare encore lorsqu'il s'imagine

(1) *La Conversion de l'Eglise*, par M. Paul Desjardins. *Revue chrétienne*, mars et mai 1893.

(2) *L'Evolution politique et sociale de l'Eglise*, par Eugène Spuller. 1 vol. Paris, Alcan, 1893.

(3) *Discours prononcé par Mgr Ireland au jubilé de S. Em. le Cardinal Gibbons*. Baltimore, 10 octobre 1893.

(4) *Nouvelles tendances*, par M. l'abbé Klein, p. 77.

que suivre la voix du chef auquel tous doivent obéissance, c'est, de la part du prêtre, cesser le combat pour une forme religieuse quelconque et lutter seulement afin d'éviter la mort totale, en conservant un peu de vie spirituelle. Pour l'auteur, toutes les sources de cette vie paraissent également bonnes, de quelle que soit qu'elles viennent. Il lui semble que "le mouvement vers l'esprit moderne se prépare dans les profondeurs de l'Eglise", et que la "soif de plus de vérité par plus d'amour, qui pousse les hommes de plein air et de libres chemins, agite de même nos frères ecclésiastiques au dedans de la clôture sacrée". Ce mouvement n'a pas pour but une forme politique préférablement à tout autre. "Si Léon XIII a voulu persuader aux prêtres que le nom de la République n'emporte avec soi aucun mal, il ne leur a pas dit qu'il procurât aucun bien : il ne les a pas affranchis de la servitude des mots pour les y rengager." La conversion que "l'Eglise doit faire est donc une conversion de cœur. Il lui faut redevenir une école d'amour et de liberté vraie". C'est là ce que l'auteur appelle "se spiritualiser elle-même, pour, ensuite, spiritualiser le peuple". Inutile d'exiger de l'école néo-chrétienne une plus grande précision dans sa manière d'exprimer ses idées. Contentons-nous de suivre le développement qu'elle donne de cette condition qui, dans le système, paraît fondamentale.

"Le jeune clergé, dit-on, mené par le Pape, ou plutôt par l'Evangile même, va au-devant de la démocratie." Cela signifie simplement que l'Eglise retourne à ses origines en se faisant peuple et en aimant le peuple. M. Desjardins s'appuie avec raison, pour exposer sa thèse, sur un passage de l'encyclique *Rerum novarum*, où il est dit que, "pour régénérer une société quelconque en décadence, il faut la ramener à ses origines". Malheureusement, il ne semble pas avoir compris ce que Léon XIII entend par ses origines. Il suffisait cependant de lire le contexte pour se convaincre qu'il s'agissait ici "de la fin en vue de laquelle une société a été fondée". "S'écarter de la fin, dit le Pontife, c'est aller à la mort; y revenir, c'est reprendre la vie." Or, la fin de l'Eglise n'est pas de se faire peuple ou de se confondre avec la démocratie, mais bien de conduire les hommes à leur fin dernière, qui est le salut. Tout autre but pour elle se subordonne à celui-là. Les moyens secondaires peuvent varier; ce qu'il y a d'essentiel demeure aujourd'hui tel que les premiers siècles l'ont connu, et l'Eglise n'a jamais cessé de prodiguer indistinctement aux fidèles, riches ou pauvres, sujets ou maîtres, les trésors dont son divin Fondateur l'a établie dispensatrice. M. Desjardins ne l'entend pas ainsi. Pour lui, le principe de l'Eglise c'est "qu'il faut aimer et aider les pauvres". La prédilection de Notre-Seigneur pour les humbles est chose assez connue pour qu'il soit inutile d'en rappeler les preuves; mais il est faux de répéter, comme on se plait à le faire aujourd'hui, que Jésus-Christ ait purement et simplement détesté les riches. Il n'a jamais anathématisé que la richesse mal employée, comme il a repoussé la pauvreté orgueilleuse. Sauf cette réserve essentielle, il est très vrai de dire que l'Eglise, à l'exemple de son Maître, est la grande consolatrice des malheureux et la mère très tendre des petits.

Or il semble à M. Desjardins que depuis dix ans cette idée, en laquelle se résume, d'après lui, le devoir chrétien, a fait en France de grands progrès. Age de peu de théologie, notre âge est tout de tendresse pour le pauvre, et des hommes pleins de cœur vont prêchant partout le redressement des griefs du prolétariat contre la richesse. L'art lui-même rajeunit les symboles anciens de la souffrance. Il figure le Christ sous l'aspect d'un mendiant entouré de disciples en haillons, et il estime que cela suffit à le faire divin. Il y aurait beaucoup à dire sur ces dix ans de prétendue tendresse à l'égard des malheureux. Si l'esprit chrétien a suscité d'admirables dévouements à la classe des travailleurs et des humbles, l'esprit sectaire a fait subir à la dignité du pauvre et à la liberté de la bienfaisance les attentats législatifs les plus monstrueux. La valeur d'un siècle se juge cependant d'après la législation qu'il se donne, ou la tyrannie qu'il supporte. Mais suivons jusqu'au bout les apôtres de la Conversion et de l'Evolution de l'Eglise. Nous pourrions mieux juger leurs théories quand nous en aurons exposé l'ensemble.

(A suivre)

## QUEBEC-OUEST

La mort de l'hon. John Hearn a créé aux communes une vacance qu'il s'agit de remplir.

Il paraît que, cédant aux instances de sir A. P. Caron, M. Carbray, député actuel à la législature de Québec, aurait, à la suite d'un voyage à Ottawa, consenti à accepter la candidature au fédéral.

M. Carbray, catholique fervent et manifestant, a dû se rendre compte, avant de prendre une décision, que les circonstances donnaient à son élection une importance singulière. Il s'est sans doute rappelé que tous les évêques du pays viennent de publier un document par lequel ils demandent aux autorités fédérales trois choses : 1o le désaveu de la dernière loi scolaire manitobaine; 2o un remède quelconque à l'injustice commise par la même législature en 1890; 3o le désaveu ou la modification de l'ordonnance scolaire du Nord-Ouest, du 31 décembre 1892.

M. Carbray qui fut, dit-on, quelque peu clerc jadis, a dû voir également quelque part que la persécution maçonnique contre l'Eglise débute d'ordinaire sur le terrain de l'enseignement. Il sait, par conséquent, que la discussion électorale sur la question des écoles aura aux yeux des électeurs une importance plus grande que celle de l'éternelle et fastidieuse question du tarif. Il a donc dû demander, exiger des garanties des ministres fédéraux. Aussi avons-nous hâte de voir son programme, d'apprendre de sa bouche ce qu'il y a lieu d'espérer d'Ottawa.

Mais si, par un oubli coupable ou pour des considérations inavouables, M. Carbray a accepté, sans conditions, comptant sur l'effet des vieilles rengaines de pont devant la ville, de ligne rapide, il incombe à la majorité catholique et canadienne-française de Québec-Ouest de le rappeler à la réalité du moment. La pétition de nos évêques demande une chose bien claire : le respect du pacte fédéral quant à la liberté de l'enseignement.

Unaniment nos évêques ont fait leur part, ils ont indiqué le but à attein-

dre. A nous catholiques d'agir à notre tour dans les limites de notre compétence; à nous journalistes et électeurs de combattre pour ce programme dans l'arène électorale. Nous agirons en forçant la main à nos mandataires qui, de leur côté, iront à Ottawa prêter courage et support aux chefs bien disposés et combattre la malveillance ou la pusillanimité des autres.

Pour le cas présent, l'élection de Québec-Ouest, l'application de ce programme nous paraît bien simple; aller trouver le candidat et lui poser cet ultimatum: "Vous engagez-vous à garder vis-à-vis du pouvoir fédéral une attitude hostile d'ici à ce que ce dernier se soit résolument engagé dans la voie de la justice? Pas de midi à quatorze heures, donnez, sous votre signature, une déclaration formelle et explicite à cet effet. Autrement, nous chercherons ailleurs."

L'heure est solennelle; le moment est venu ou jamais de briser, au moins pour un instant, les liens de parti.

Dans ce Canada exploré et conquis à la civilisation par nos ancêtres et nos missionnaires, voici qu'on cherche à nous empêcher d'élever nos enfants dans la foi de leurs pères, voici qu'on nous vole les écoles bâties de nos deniers et qu'on nous force à contribuer au soutien d'institutions hostiles à notre foi. C'est aux électeurs catholiques de répondre par leurs suffrages, et de rendre au moins impossible le fonctionnement de cette confédération convertie en engin de guerre contre nous. Que chacun en particulier n'objecte pas qu'il est trop isolé pour agir. Que quarante électeurs, que vingt conservateurs seulement s'engagent à combattre pour ce programme et ils trouveront bien, au refus de M. Carbray, quelqu'un pour le prendre en mains et le faire triompher dans Québec-Ouest.

Et faite avec ce programme, l'élection de Québec-Ouest aura une influence considérable sur les élections générales.

## "HUNGRY ADVENTURER"

Des journaux, même des feuilles libérales, reprochent à Mgr Cleary d'avoir appelé M. Meredith *a hungry adventurer*, un aventurier affamé. Le *Globe* a commenté les reproches, la *Patrie*, l'*Electeur* etc, les ont continués, en les adoucissant peut être un peu.

Pourtant, l'expression dont s'est servi Mgr l'archevêque de Kingston est parfaitement juste et nullement exagérée.

D'abord, il faut se rappeler que le prélat parlait de M. Meredith comme homme public, et non comme personne privée. Or, comme homme public, M. Meredith est certainement *an adventurer*, et rien de plus. Il faut prendre le sens du mot anglais, et non celui du mot français qui le traduit plus ou moins exactement. Le mot *adventurer* est certainement moins odieux qu'*aventurier*. *Adventurer*, d'après Webster, signifie: "One who lives by chance or relies for success on his boldness or good fortune — Quelqu'un qui compte, pour réussir, sur le hasard, sa propre témérité, ou sur sa bonne fortune." Cela définit exactement l'homme politique chez M. Meredith. Car M. Meredith n'a pas toujours été ce qu'il est aujourd'hui. Il n'a pas toujours fait appel aux préjugés des protestants contre M. Mowat. En 1883, il a fait tout le contraire de ce qu'il fait en ce moment; il a cherché à soulever contre son adversaire le mécontentement des catholiques en leur représentant que sous M. Mowat ils n'avaient pas leur juste part d'influence politique et de patronage. Personne, dans Ontario, n'a oublié la brochure ou plutôt le pamphlet

intitulé: *Facts for Irish Electors* qui a paru, pendant la campagne électorale de 1883, contre le gouvernement Mowat et qui avait pour but de tourner les électeurs catholiques contre l'administration libérale en leur persuadant qu'ils en étaient fort maltraités.

Ces appels n'eurent aucun succès: M. Mowat resta au pouvoir. Voyant qu'il ne pouvait rien gagner en cherchant à exploiter les sentiments religieux des catholiques contre M. Mowat, M. Meredith changea de tactique. Pendant les élections générales de 1886 et celles de 1890, il représenta le cabinet comme "l'esclave de Rome". Selon lui, ce même M. Mowat, qui refusait de rendre justice aux catholiques en 1883, était devenu un docile instrument entre les mains des évêques catholiques. Il attaquait aussi, en 1886 et en 1890, les écoles séparées, et fit tout en son pouvoir pour soulever contre ces institutions la haine des protestants.

Il est donc manifeste que M. Meredith n'est pas un homme politique sincère, ayant des principes et des convictions arrêtés; mais un véritable aventurier faisant appel aux passions, tantôt des uns tantôt des autres, selon qu'il croit pouvoir mieux réussir à atteindre le pouvoir.

Un homme politique qui a recours à de tels moyens est tout bonnement *a hungry adventurer*; car *hungry*, au sens figuré, veut dire: "Having eager desire". M. Meredith a tellement envie d'arriver au pouvoir qu'il fait flèche de tout bois.

Le seul tort de Mgr Cleary est donc d'avoir appelé les choses par leur nom. On l'avouera, ce n'est pas un tort bien grave aux yeux des hommes sensés.

## QUESTIONS ET REPONSES

À notre correspondant *Madawaska* qui nous pose une série de questions à propos de la société dite des Forestiers.

1o Il existe une société dite des *Forestiers catholiques*, dont le but, croyons-nous, est le secours mutuel. Cette organisation reconnaît l'autorité de l'Eglise, comme son nom l'indique, et sous ce rapport il n'y a que des éloges à lui faire. Avec plusieurs autres nous trouvons que les *Forestiers catholiques* auraient mieux fait de ne pas adopter certaines cérémonies, certaines formules, certains termes employés par les sociétés secrètes.

2o Il existe aussi une société dite des *Forestiers indépendants*. Cette organisation ne reconnaît pas l'autorité de l'Eglise; elle est neutre; par conséquent suspecte. Elle est secrète. Les membres, nous assure-t-on, prêtent un "serment de dis-crétion." Son but ostensible est la bienfaisance, tout comme la franc-maçonnerie; mais elle doit nécessairement avoir un but caché puis qu'elle est secrète. La bienfaisance n'a pas besoin de se faire dans l'ombre. Nous n'hésitons donc pas à dire que ce serait une coupable imprudence pour les catholiques de s'enrôler dans cette société.

## A travers la presse canadienne

Nous lisons dans la *Patrie*, de Montréal, du 4 juin, au cours d'un article à propos de douanes, cette phrase typique:

"Il faut une certaine dose de toupet, de jésuisme et d'hypocrisie pour répondre ainsi."

Nous appelons l'attention de l'*Electeur* sur cette nouvelle exubérance de l'esprit gaulois!

\*\*\*

La *Patrie* persiste à dire, malgré la dénégation du *Courrier du Canada*, que les évêques ont capitulé au sujet

de la motion Masson tendant à soumettre les professeurs religieux aux examens de l'Etat. Elle s'exprime ainsi dans son numéro du 4 juin :

" Nous sommes en mesure pour notre part d'affirmer que les termes de l'information sont exacts.

" Il peut être désagréable à ce farceur de Chapais et à son copain Crépeau de voir tomber à l'eau leur opposition à la mesure libérale proposée par l'hon. M. Masson, mais ils peuvent en faire leur deuil. "

L'avenir nous dira lequel de nos deux confrères a raison. L'affirmation du *Courrier* est infiniment plus vraisemblable que celle de la *Patrie*.

Nous lisons dans la *Croix*, de Montréal: " L'attitude des journaux qui ont des attaches officielles est parfois digne de pitié. Le *Spectateur* emploie tous les savons patentés imaginables pour laver le nègre Meredith. Écoutons-le :

" Que l'on se défie des dénonciations lancées contre le programme Meredith. " Il n'est pas plus mauvais que celui de Mowat pour ce qui regarde les écoles séparées, et, au point de vue politique, il est bien supérieur au programme " grit. "

" Quand notre confrère aura usé ses doigts, son savon et sa planche à laver, il sera, malgré tout, forcé d'avouer qu'il a fait une triste besogne. Il n'aura pas même la consolation de se dire qu'entre deux maux il a choisi le moindre. "

Le même journal, sous le titre *les Pilates*, a publié naguère la communication suivante d'un de ses abonnés :

" La *Croix* de Montréal, du 17 mai, a fort bien dit en parlant de la question des écoles de Manitoba que les ministres s'obstinent à éluder : Il serait temps de " changer un peu ce vieux jeu de Cauchon " et du gouvernement McKenzie. "

" M. Cauchon réclamait la paternité de la résolution que McKenzie proposa aux Communes, pour référer la question des écoles du Nouveau-Brunswick au comité du Conseil privé d'Angleterre — par cette ruse on sauva le gouvernement mais on sacrifia les écoles. "

" Le jeu se répète; on joue en ce moment à Ottawa le jeu de Cauchon. On semble bien résolu de sacrifier les écoles pour sauver le gouvernement. "

" Cependant Dieu guette les lâches pour leur faire expier, à la fin de leur carrière, le crime dont ils se rendent coupables en laissant égorgé le droit. Monsieur Cauchon se félicitait d'avoir été habile en suggérant à McKenzie le moyen de se débarrasser de la question des écoles; il eut soin de s'en vanter, afin de passer pour grand politicien. "

" Cette misérable gloriole ne l'a pas sauvé de l'humiliation qu'il avait méritée à cause de sa lâcheté dans une circonstance où, comme catholique, il eut dû combattre jusqu'à résigner sa position plutôt que d'abandonner une aussi sainte cause. "

" Aujourd'hui, ce politicien rusé est complètement oublié; si quelqu'un pense à lui, c'est pour se souvenir qu'après avoir passé par le faite des honneurs et des richesses, il perdit tout en un jour, et s'en alla mourir au milieu des grandes prairies de l'Ouest, abandonné de tout le monde et dans la plus profonde misère. "

" Voilà comment Dieu, qui se rit de la sagesse humaine, récompense les imitateurs de Pilate. Ils auront beau se laver les mains, la justice éternelle les attend. Depuis le drame sanglant du Calvaire tous les Pilates ont le même sort. "

Ces observations sont pleines de justice.

Le *Moniteur*, de Lévis, continue à tirer à boulets rouges sur quelqu'un que la *Minerve* connaît bien. En voici deux échantillons.

" Un ministre qui ne travaille pas est une nuisance, et celui qui donne au jeu les moments qu'il doit aux affaires publiques devient une calamité. "

" Je suis certain du malaise qui existe actuellement dans les rangs de la députation à ce sujet, et je crois rendre un réel service à ceux que cela concerne en leur disant qu'on attend d'eux quelque chose

de plus qu'un bon dîner ou une partie de baccarat prolongée jusqu'aux premières lueurs de l'aurore. "

Et dans un autre numéro on pouvait lire ce qui suit :

" L'hon. M. Angers est à son poste, et il y restera aussi longtemps qu'il possédera la confiance de son chef. S'il sortait du cabinet, c'est qu'il serait forcé de le faire; et alors nous pouvons prédire au sénateur Tassé que ni lui ni d'autres, plus robustes que lui, ne seront de force à relever son portefeuille. "

" L'opinion publique s'est singulièrement accentuée dans notre province depuis quelques mois, sur la question des écoles. Elle a une attitude d'expectative. Elle surveille, avec une attention particulière, les agissements de ceux qui, par ambition ou faiblesse, ont, au moment critique, entravé l'action et paralysé les efforts de la majorité de nos représentants dans le cabinet. L'histoire en est encore trop récente pour qu'il soit prudent de réclamer la récompense de leur trahison. Le temps d'ailleurs est mal choisi pour les intrigues et les calculs de l'ambition personnelle. Dans la période critique que nous traversons la province a besoin d'hommes trempés dans la lutte et dont le dévouement a été éprouvé. Ce qu'il nous faut, ce sont des hommes de caractère, non des jouisseurs et des dîneurs, dont toute la force de résistance est dans les mâchoires. "

" Ce n'est pas avec des soldats qu'il faut payer après chaque coup de fusil, à la façon des troupes suisses, que se gagnera la bataille de demain; encore moins avec des artilleurs qui tournent leurs pièces contre ceux qu'ils ont pour mission de protéger. "

Comme on le voit, l'harmonie ne règne guère dans le camp des bleus. Il y a de la poudre dans l'air. On comprend le peu d'amour de la *Minerve* pour l'esprit d'indépendance: il fait des ravages même dans le cabinet. Seulement la déesse ne devrait pas passer sa mauvaise humeur sur la *Vérité* qui n'est pour rien dans cette guerre que se livrent le groupe Angers et le groupe Caron.

Nous lisons dans le *Monde* à la date du 7 juin :

" L'Empire dit que pas un journal Canadien-français n'approuve la violente sortie de Mgr Cleary contre M. Meredith. "

Dès le 2 juin, le *Courrier du Canada* avait approuvé, sans réserve, le langage de l'archevêque de Kingston. Et il y a aussi la *Vérité* qui l'approuve et la *Croix*, de Montréal, si nous ne nous trompons pas.

Sous le titre: *Lettre pastorale*, on lit ce qui suit dans la *Patrie* du 7 juin :

" La *Minerve* publie ce matin une lettre pastorale (sic) de Léon XIII adressée à l'archevêque de Lima. "

" Nous avons confié ce document à M. Louis Fréchette, notre théologien ordinaire, mais il nous paraît y avoir matière pour la *Vérité* à une rude excommunication pour un Pape qui se permet d'être aussi libéral pour les fidèles et aussi sévère pour son personnel. "

Comprends pas !

Nos félicitations et meilleurs souhaits à notre confrère de la *Croix* à l'occasion de sa récente entrée dans la deuxième année de son existence.

Voici l'esprit qui anime l'*Union libérale* de Québec :

" M. Chapais sait bien que Meredith est un protestant fanatique, mais pas plus que De Boucherville n'était catholique fanatique. "

" Dans toutes les religions et dans tous les pays les conservateurs n'aiment pas la liberté. Le conservateur catholique veut écraser le protestant et le conservateur protestant veut écraser le catholique. "

Nous nous contentons de citer ces bé-

tises; les commenter, ce serait du superflu.

Le *Monde*, de Montréal, ayant recommandé la lecture de Darwin, la *Semaine politique* lui dit :

" Les deux Darwin, père et fils, et leur compère allemand Moleschott sont des matérialistes de la plus belle eau qui font remonter l'origine de l'homme au singe. "

" Ils ont vécu comme des athées et ne se sont étudiés qu'à propager leurs doctrines subversives et in-outenables. Ainsi, pour un journal prétendu catholique, conseiller la lecture de cet auteur est certainement une faute qui méritait d'être signalée. "

" Le *Monde* est sujet à ces erreurs de jugement; ça tout l'air d'une tactique chez le confrère et il est bon que le public le sache. "

Recommander la lecture de Darwin, c'est un symptôme du mal du dedans dont l'*Electeur* nie l'existence.

Voici un autre symptôme du même mal que nous trouvons dans la *Liberté*, à la date du 7 juin :

" Le sec et long défroqué qui tient la plume au *Courrier de St-Hyacinthe* s'emporte comme tous les " petits miteaux. " Il ne lui est donc rien resté des leçons de sacrifice et de charité qu'il a dû apprendre aux jours bénis où il portait chaste-ment la soutane. "

" Ce sympathique confrère ne demande ni plus ni moins que notre internement à St-Jean de Dieu, mais il est bien sûr d'y aller avant nous. Ignore-t-il que les épreuves de ce genre n'ont été inventées que pour les saintes âmes comme la sienne ? "

" Exubérance de l'esprit gaulois ! ", dirait l'*Electeur* ! Mépris des choses saintes, disons-nous.

Nous lisons dans le *Monde*, de Montréal, à la date du 5 mai :

" Dans une lettre à son frère, l'hon. M. Nantel dit que son épouse (sic) a gagné \$800 à la roulette à Monaco. "

De *gustibus non est disputandum*. Mais quel étrange goût que celui qui fait communiquer de telles choses au public !

Nous lisons dans le *Monde*, à la date du 9 juin :

" La *Minerve* sert une bonne fessée à la *Vérité*, qui, selon son antique et honnête habitude, avait dénaturé le sens de quelques articles de notre confrère du matin. "

Selon notre " antique et honnête habitude " nous avons cité textuellement les passages de l'article de la *Minerve* que nous avons cru devoir critiquer. Si nos commentaires ne sont pas justifiés par le texte, nos lecteurs sont assez intelligents pour s'en apercevoir. Avec notre habitude de toujours citer textuellement les paroles de nos adversaires, il nous est impossible de dénaturer leurs écrits, quand bien même nous serions disposés à le faire. Si le *Monde* voulait contracter la même habitude, il ferait par là le premier pas dans le long chemin qu'il aurait à parcourir pour devenir un journal respectable et sérieux.

PETITES NOTES

— Pendant l'année 1893, les prêtres de la société des missions étrangères de Paris ont baptisé 32,482 adultes et 178,643 enfants de païens. Les 27 missions de la société prennent soin de 1,051,295 chrétiens dispersés dans 3800 stations. Dans les 37 séminaires indigènes il y a 1820 élèves.

— Le *True Witness*, de Montréal, affirme qu'il n'y a pas un seul journal catholique quotidien sur le continent de l'Amérique septentrionale. " There is not one Catholic daily paper on the North American continent. " Certes le nombre des journaux quotidiens auxquels on peut donner le nom de catholique n'est pas très considérable, mais il y en a. La *Croix*, de Mon-

tréal, est quotidienne et catholique, le *Courrier du Canada*, aussi; sans compter plusieurs autres feuilles canadiennes-françaises qui sont certainement quotidiennes et qui se disent catholiques, et qui le sont d'une certaine façon. Il doit y en avoir aussi au Mexique. Le *True Witness* devrait se rappeler que la langue anglaise — imposée à l'Irlande vaincue — n'est pas la seule langue parlée sur le continent de l'Amérique septentrionale. C'est là une vérité d'histoire contemporaine que nos amis les Irlandais catholiques sont très portés à oublier. Il leur semble que tout ce qui se fait dans une langue autre que la langue de leurs vainqueurs n'existe pas. C'est une grave erreur !

— La grève des mineurs aux Etats-Unis devient de plus en plus sérieuse. Il y a eu de nombreux conflits entre les troupes et les émeutiers en différentes localités. Les grévistes ont détruit beaucoup de ponts de chemin de fer afin d'empêcher les trains de circuler. La situation est vraiment inquiétante.

— Par suite de l'inondation dans la Colombie anglaise, dit une dépêche, 18,000 personnes se trouvent sans abri. Par contre le lieutenant-gouverneur Dewdney a télégraphié au gouverneur-général qu'on avait exagéré les dégâts. Il déclare qu'il n'y a eu aucune perte de vie.

— Le très Révérend F. X. Blanchet, vicaire général de l'archidiocèse de Portland, Oregon, est arrivé à Québec le 31 mai.

— Sommaire du *Naturaliste Canadien*, livraison de juin :

L'abbé Provancher (suite.) — Formation du Saguenay, P. H. Dumas (suite.) — Nos amis les mouches. — Souvenirs de chasses en Normandie, L. Rossignol. — Le pseudo-caméléon. — Bibliographie. — *Suppl.* — Traité de Zoologie (suite).

— Sommaire de la *Revue canadienne*, livraison de juin :

Octave Crémazie, étude littéraire, L'abbé N. Dégagné; Francophobie, poésie, Adolphe Poisson; Le fort et le château Saint-Louis, Ernest Gagnon; La première charte constitutionnelle de la Nouvelle-France, (1647), T. P. Bédard; La Bague de Marie Stuart, comtesse de Ballostrem; Chronique du mois, \*\*\*; Les Bastonnais; J. Lespérance; Bibliographie.

Funérailles de M. l'abbé Martel

Les funérailles du regretté M. l'abbé Martel ont eu lieu aux Grondines mardi le 5 juin. Voici les noms des membres du clergé présents à l'inhumation.

RR. B. Ph. Garneau, secrétaire de l'archevêché, représentant de son Eminence le Cardinal, P. J. E. Désy, S. J. sup. de la Congrégation de Québec, Ulric Rousseau, curé de Deschambault, P. Drolet, curé de St-Jean Deschailons, Ls. Pothier, curé de St-Médard de Warwick, Félix Dantonier, de l'Hospice de Lévis, E. Im. Lafliche, desservant de Ste-Geneviève, A. Boucher, curé de la Pointe-aux-Trembles, J. B. Souillard, curé des Ecureuils; C. H. Paquet, curé de St-Casimir, Nap. Cinq-Mars, curé de N. D. de Portneuf, P. Vincent, vic. des Grondines, F. E. Casault, curé de St-Alban, E. E. Hudon, curé de Ste-Jeanne de Neuville, C. E. Gagné, chap. de l'hospice général, G. Goudreau, du collège Ste-Anne, S. E. Bourassa, vic. de Portneuf, H. Brousseau, vic. de Ste-Anne de la Pérade.

L'éloge funèbre, dont nous sommes heureux de pouvoir donner un résumé, fut prononcé par M. l'abbé Cinq-Mars, curé de Portneuf.

M. l'abbé Garneau a célébré le saint sacrifice ayant pour diacre et sous-diacre M. M. les abbés Gagné et Goudreau.

## Une légende

(Suite)

Richard, le troisième compagnon d'aventures du seigneur Pompé, avait toujours été attaché au service de sa noble famille. Fidèle, dévoué, comme tous les serviteurs qui sont appelés à recueillir dans le berceau de leur maître le premier sourire de celui qu'ils sont destinés à servir, il accompagnait le baron dans ses courses vagabondes avec la secrète espérance de le ramener, un jour, à des sentiments plus nobles, plus humains, saisissant la moindre occasion qui se présentait à lui pour le détourner des actes criminels dont il se rendait si souvent coupable et dont le vieux serviteur partageait, en gémissant, la responsabilité. Elevé par le chapelain du château féodal, il avait gardé, comme Bargemon, le respect des principes chrétiens et la crainte qu'inspire le jugement de Dieu. Effrayé des représailles que la conduite de son maître devait attirer sur sa tête ; mû par un sentiment de profonde pitié en présence des victimes de la brutalité du baron il lui arrivait souvent de faire résonner à ses oreilles le cri de l'éternelle justice et d'arrêter son bras prêt à frapper.

Aussi, Richard suivait-il, aujourd'hui, son seigneur, avec un regret poignant, dans son expédition nocturne à travers les montagnes boisées qui se dressaient devant lui. Il savait, par une de ces intuitions qui se fixent, obstinément, dans la pensée, qu'il lui serait impossible d'arrêter le despote dans l'exécution du projet qu'il avait conçu et que la vengeance du ciel allait éclater sur lui, impitoyable et terrible. Sous l'impression de cette douloureuse pensée, le vieux serviteur voulut communiquer les craintes qui l'envahissaient à celui auquel il avait consacré ses forces et sa vie ; il piqua des deux flancs de son cheval qui, en deux bonds, se trouva côte à côte avec celui de son maître.

— Si votre Grâce le permettait, dit-il tout bas, je la prierais de remettre à un autre moment la réalisation du projet qu'elle médite. Un pressentiment sinistre me dit qu'un grand malheur la menace. Maître, entendez-vous, au loin, ces grondements qui semblent sortir des entrailles de la terre, ces voix plaintives qui s'élèvent du sein de la forêt ; à cet appel le sol tremble, le vent redouble de violence et les éléments se déchainent contre vous ? Monseigneur...

Richard n'eut pas le temps de formuler sa dernière pensée ; le ricanelement du baron lui coupa la parole.

— Bargemon, s'écria-t-il, es-tu de l'avis de ce maroufle ?

— Baron, répondit celui-ci, en réprimant une vive émotion, s'il y a du vrai dans ce qu'il dit, il n'appartient qu'à nous de ne pas en tenir compte.

— C'est bien ce que je fais, répliqua Pompé en jetant un regard de méprisante ironie sur son compagnon de débauches.

A peu de distance où se trouvaient ces trois hommes de sac et de corde, tout, au fond du ravin où mugissaient les flots du torrent impétueux, la cabane d'un charbonnier, bâtie en pisé et recouverte de chaume se montrait sous un rayon de la lune au-dessus d'un bouquet de lentisques et d'arbuscules, sauvages mais jolis arbrisseaux au perpétuel feuillage dont les fleurs et les fruits apparaissent, sans cesse, sur les mêmes tiges, à toutes les saisons de l'année. Un sentier tracé dans le bois par la hache du charbonnier conduisait à cette modeste demeure dont les alentours, encombrés de branches mortes et de feuilles desséchées, en rendait l'accès difficile. Près de là, la fumée d'une charbonnière récemment allumée s'échappait, en sifflant, du monceau de bois dont elle était formée, remplissant l'air de l'odeur âcre et pénétrante qui se dégage du bois vert soumis à l'action d'un feu violent. Un profond silence régnait dans l'intérieur de cette cabane qu'éclairait, seule, la petite flamme rouge d'un brasier ardent qui se consumait dans l'âtre près duquel deux hommes alourdis et fatigués, sommeillaient à côté l'un de l'autre. Au milieu de la pièce enfumée une jeune fille déroulait son fuseau avec la gracieuse agilité d'une main exercée à ce travail d'intérieur jadis si agréable à la chaste épouse de Robert Ier. De temps en temps Clarisse jetait un regard furtif sur les hommes endormis en évitant de provoquer dans le mouvement qu'elle imprimait à son fuseau le moindre bruit susceptible de troubler leur repos.

Elle était belle ainsi avec ses yeux aux prunelles veloutées, ses cils soyeux, son teint de mauresque bruni par le soleil et ses cheveux noirs retombant en mèches roulées sur un fichu de laine qui recouvrait ses épaules arrondies. La jeune fille paraissait être heureuse dans la pauvre condition où il avait plu à Dieu de la faire naître ; on était tenté de le croire en voyant le perpétuel sourire qui errait sur ses lèvres entrouvertes, au vif éclat qui jaillissait de ses yeux.

Heureuse ! Comment aurait-elle pu ignorer le bonheur si doux qui régnait dans le cœur d'une jeune fille voué tout entier à la tendresse et à l'amour ?

Ne trouvait-elle pas sous ce toit de chaume où elle était venue au monde tout ce qui devait faire tressaillir son âme pure et candide : l'amour de son père, les souvenirs de son enfance, l'espérance de voir, bientôt, les desirs de son cœur se réaliser devant Dieu.

Elle aimait, la belle fille, celui qui, depuis la mort de sa mère était venu, spontanément, donner à son père fatigué le secours de son bras et le fruit de son travail ; elle aimait Jacques, le solide gars que l'on appelait partout le beau jeune homme qui, au moment où elle faisait tourner son fuseau, dormait près d'elle épuisé par une longue journée de labeur. Jacques l'aimait aussi. Enfants, ils avaient joué ensemble sur les bords du torrent mouillant leurs pieds dans son eau cristalline sur les galets arrondis ; ils s'étaient rencontrés,

pendant l'été, cherchant les nids dans les bois ou cueillant des fleurs aux églantiers qui se trouvaient sur leurs pas ; ils s'étaient vus, un jour, mieux habillés que de coutume, agacés pour la première fois devant l'autel sous les regards de leurs mères.

Un soir, la mère de Clarisse mourut. La douleur fut grande dans la chaumière et la jeune fille pleura amèrement. Le lendemain Jacques se trouvait devant elle son bonnet dans une main et sa hache dans l'autre.

— Clarisse, dit-il, vous restez seule, maintenant, avec votre père qui, usé par une longue vie de travail, ne pourra bientôt plus supporter la besogne que le métier de charbonnier lui impose. Je viens me mettre à son service ; acceptez-vous ?

La jeune fille lui tendit la main en rougissant. Depuis ce jour, Jacques ne quitta plus la chaumière, devint le fils adoptif du bûcheron et le fiancé de Clarisse.

(A suivre.)

### Une grande véritable Réduction

—(10:0:1)—

Occasion exceptionnelle pour acheter un Piano de première classe

—000—

15 Magnifiques pianos droits à vendre à une immense réduction et à des conditions de paiement faciles.

Ces pianos ont été loués pendant la saison d'été, et, en considération des nombreux montants que nous avons reçus sur ces instruments, nous les vendrons à une grande et véritable réduction.

Chaque instrument est garanti

N'achetez pas sans demander nos prix ou voir nos catalogues qui vous seront expédiés sur demande.

LAVIGUEUR & HUTCHISON

No 141 rue Saint-Jean, H-V

QUEBEC.

Telephone 891.

D. S. RICKABY

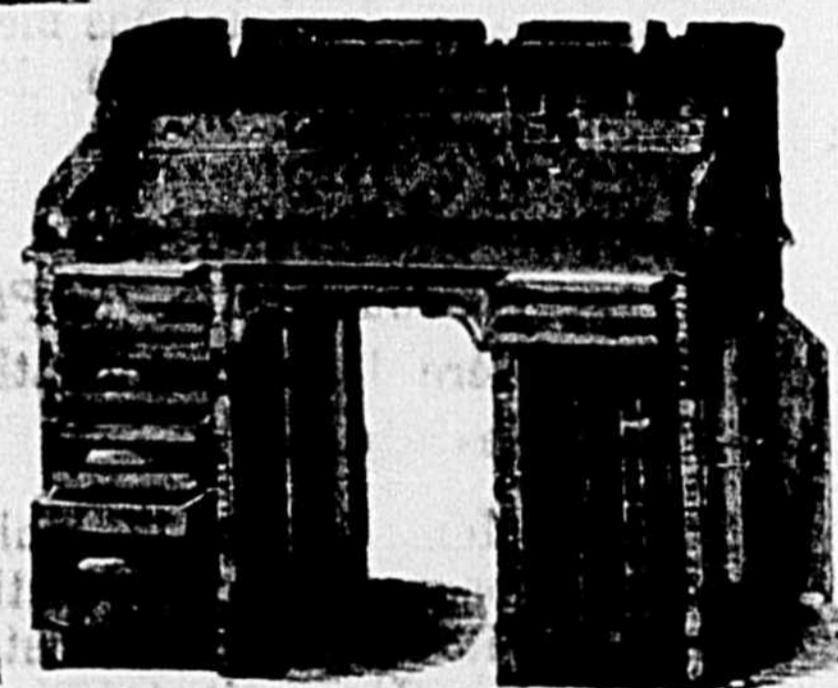
— FABRICANT DE —

SOMMIERS TISSES EN FIL DE FER



— ET DE —

PUPITRES



LES MEILLEURS ET LES MOINS COUTEURS AU CANADA

337 Rue Saint-Jean, Quebec.

Telephone 351

## DAIS DAIS DAIS

Damas soie 1 face sou-tache et frange or $\frac{1}{2}$ fin doublure satinette avec 1 sujet sur chaque bande..... \$17.25	Damas tout soie, soutache et franche or $\frac{1}{2}$ fin, doublure satinette 1 sujet sur chaque bande..... \$20.00	Liston or $\frac{1}{2}$ fin de très bonne qualité et très brillant galon or $\frac{1}{2}$ fin frange petits et gros bouillons or $\frac{1}{2}$ fin doublure satinette 1 sujet sur chaque bande..... \$30.00
Le même sans sujet \$11.25	—:—	
	Damas simulé gros de Tours même prix.	

CEs DAIS que nous faisons nous-mêmes sont d'une confection soignée et donneront certainement satisfaction.

## FORGUES & WISEMAN

BUREAU ET DETAIL

134 Rue St-Joseph

St-ROCH Quebec.

ENTREPOT

68 Rue St Pierre

Basse-Ville

## COMPAGNIE CHINIC

MARCHANDS QUINCAILLIERS

— ET —

Fabricants de clous et de moulanges  
QUEBEC

SPECIALITE DE MATERIELS ET D'ARTICLES  
De Beurreries et de Fromageries

Le tout au prix de fabrication

AGENTS POUR LE SEL A BEURRE

de ASHTON et de HIGGINS

PRESURE et COULEUR A BEURRE

DE HAUTE MARQUE

BOIS A BOITES ET TINETTES

— ET GENERALEMENT —

tous les articles quelconques nécessaires à la fabrication

DES BEURRES ET DES FROMAGES